

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32354**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe XI Métiers de la bijouterie Classe 3: Polissage en joaillerie

**AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION**

**QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

223s traitement thermique

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du polisseur en joaillerie avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ du polissage qui une opération s'intégrant dans la gamme de fabrication du bijou. Le polisseur doit être capable d'interpréter toutes les phases de polissage, de la préparation à la finition, mais aussi être capable de respecter les impératifs du créateur, du joaillier, du sertisseur. Il réalise le poli de toutes pièces de la joaillerie et de la haute joaillerie par toutes méthodes de polissage nécessitant la combinaison d'opérations qualitatives, dans le respect d'un cahier des charges à l'élaboration duquel il peut participer et en étant à même d'apprécier au plus juste le délai de réalisation. Il réalise le polissage soit à la main, soit à l'aide d'une machine ou sur une installation. Il réalise des contrôles de conformité requérant une attention particulière (sens du détail), un tour de main et de la précision.

Les activités consistent à :

- Préparer et organiser le travail de finition d'un bijou/pièce d'orfèvrerie au niveau des moyens et des procédés ;
- Appliquer et veiller au respect des règles de sécurité et de prévention des risques ;
- Réaliser l'enlèvement des traces d'outil du joaillier et du sertisseur en respectant l'esprit du créateur ;
- Réaliser l'avivage sur tous types de métaux précieux ;
- Réaliser les finitions de polissage d'un bijou/pièce d'orfèvrerie en appliquant les procédés adéquats ;
- Communiquer avec ses interlocuteurs internes et externes et formaliser la veille technique et esthétique.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Choisir émeri, cabrons. Exécuter l'émerisage ;
- Choisir les brosses, pinceaux... ;
- Choisir les angles d'attaque ;
- Réaliser le ponçage des pièces.
- Choisir les bonnes dimensions de fils et jaconas ;
- Réaliser l'enfilage ;
- Choisir brosses, tampons, pinceaux, pâtes à polir.
- Réaliser l'avivage ;
- Réaliser le glaçage pour obtenir l'état de surface idéal ;
- Réaliser le savonnage des pièces par procédés mécaniques ou manuels et sécher.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des PME-PMI artisanales.

Polisseur, Chef d'atelier

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**B1603** : Réalisation d'ouvrages en bijouterie, joaillerie et orfèvrerie

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ du polissage en joaillerie qui comprend l'application des techniques d'émerisage, de buis, et de ponce, des techniques d'enfilage à la jaconas et fils et la réalisation du polissage mécanique : tour, pièce à main, de l'avivage, du glaçage, des traits tirés et du nettoyage.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

Depuis 1924 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

**Autres sources d'information :**

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.